

CHARTRE QUALITE CRIJ

Le présent site et son contenu sont la propriété du Centre Régional Information Jeunesse Languedoc Roussillon qui édite ce site.

Le siège social est 3 av Charles Flahault – 34094 MONTPELLIER cedex 5

La saisie d'une annonce n'est possible qu'après avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions.

La diffusion et la consultation des offres de logements sont gratuites.

Il s'agit exclusivement d'annonces de particulier à particulier. Toute annonce entraînant des frais d'agence ne sera pas diffusé et ce sans avertissement.

Toute annonce sera soumise à vérification.

Ne pratiquer aucune discrimination. « Aucune personne ne peut se voir refuser la location d'un logement en raison de son origine, son patronyme, son apparence physique, son sexe, sa situation familiale, son état de santé, son handicap, ses mœurs, son orientation sexuelle, ses opinions politiques, ses activités syndicales ou son appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. ». (Loi de modernisation sociale du 17.01.2002).

La durée de validité d'une offre est par défaut de 2 semaines . Pour prolonger une annonce, il faut la republier depuis votre espace personnel.

La mise en ligne sur internet, l'affichage dans le réseau IJ, les modifications ou suppressions sont effectives dans un délai de 48 heures.

CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE D'ANNONCES DE LOGEMENT DU RESEAU INFORMATION JEUNESSE LANGUEDOC-ROUSSILLON

Tous les annonceurs s'engagent à donner une description fidèle du bien proposé à la location.

L'annonceur sera tenue pour responsable en cas de contenu mensonger.

Proposer un logement décent c'est-à-dire ne laissant pas apparaître des risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé des occupants et doté des éléments de confort le rendant conforme à l'usage d'habitation. L'une des pièces du logement doit avoir une surface au moins de 9 m², un hauteur de 2 m et ouvrir à l'air libre (le décret du 30 janvier 2002 définit les caractéristiques du logement décent).

Etablir un contrat de location qui précise la durée de la location, le montant des charges, la durée du préavis et le prix de la location.

Les annonceurs s'engagent à nous prévenir dès que le logement est loué.

Données personnelles :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement et sont destinées au service Annonces Logement du Centre Régional Information Jeunesse du Languedoc Roussillon. En application de l'article 34 de la Loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir

communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Centre Régional Information Jeunesse – Service Annonces Logement – 3 av. Charles Flahault – 34094 Montpellier cedex 5

Responsabilités :

La responsable du CRIJ ne saurait être engagée, directement ou indirectement, dans les transactions qui obéissent aux règles générales du code civil (art. 1641 et suivants).

Le CRIJ ne saurait être tenu responsable des dommages de toute nature, directs ou indirects résultant du contenu des informations présentées sur le site, de leur interprétation et plus généralement des erreurs ou omissions que pourrait contenir le site, bien que l'éditeur s'efforce de diffuser des informations précises, de les vérifier et de les mettre à jour.

Propriété intellectuelle :

Il est interdit d'utiliser et/ou représenter et/ou modifier et/ou adapter et/ou traduire et/ou copier et/ou distribuer, les offres de logements de façon intégrale ou partielle, sur quelque support que ce soit (électronique, papier ou tout autre support) sans l'autorisation expresse et préalable du CRIJ de Montpellier Languedoc Roussillon. Les demandes doivent être adressées au service annonces Logements ou par mail à jamila.baron@crij-montpellier.com . Seules les copies à usages privé, en un exemplaire et sans altération, sont autorisés.